



## Commission Biodiversité et gestion de l'espace

Réunion du 4 juin 2024

(en visioconférence)

### Compte rendu

La réunion est présidée par Michel Garcia, maire de Matemale, conseiller départemental des Pyrénées-Orientales (président de sa commission Montagne et Développement local), président du PNR des Pyrénées catalanes.

La vice-présidence de la commission est assurée par Pascal Duforestel, président du PNR Marais poitevin.

Les directeurs référents de la commission sont Clothilde Duhayon (PNR Corbières-Fenouillèdes) et Fabrice Château (PNR Périgord-Limousin), excusés pour cette réunion.

Référent/animateur FPNRF de la commission : Thierry Mougey.

Autres agents FPNRF impliqués dans les travaux présentés lors de cette réunion et qui ont participé à la réunion : Aurélie Philippeau, Dominique Vespuce, Lisa Baboin, Gwennaëlle Pariset, Bastien Galant et Philippe Moutet.

Les documents liés à la réunion (compte-rendu, documents supports, documents pour approfondissement...) sont sur l'espace « Ressources réseau » (accès réservé aux PNR) :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/espace-membres/ressources-reseau/biodiversite-et-gestion-de-lespace/reunions-de-la-commission-31>

Michel Garcia rend hommage à Jean-Marie Gilardeau, qui nous a quittés le 8 avril. Il avait eu une carrière de maître de conférences en droit rural à l'Université de Poitiers et était élève en Charente-Maritime, conseiller municipal de Saint-Agnant, vice-président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, en charge de la préservation de la biodiversité, président du Forum des marais atlantiques, président de la Fédération nationale des associations syndicales de marais. Il était membre du comité syndical du PNR du Marais poitevin, membre du CORP de la FPNRF et fortement impliqué dans le projet de création du PNR des Marais du Littoral Charentais. Jean-Marie était un membre actif de la commission depuis début 2022.

#### Ordre du jour :

- **Quelques actualités fédérales** : activités du groupe interPNR « Loup et activités d'élevage » ; ateliers hors les murs ; convention de partenariat avec Omexom ; guide pour une fréquentation respectueuse de la biodiversité ; Congrès national des élus Natura 2000 (24 - 26 juin, PNR Ballons des Vosges) ; recrutements en cours à la FPNRF ;
- **Quelques actualités nationales** : dotation « aménités rurales » ; mise à jour de l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses ; territorialisation de la planification écologique ; obligations légales de débroussaillage (OLD) ; crise agricole de l'hiver 2023/2024 et biodiversité ; projet de règlement européen sur la restauration de la nature ;
- **Boîte à outils biodiversité (Bob)** ;
- **Séminaire 2024 interPNR « Biodiversité »** ;
- **Quelques actions menées par des partenaires impliquant le réseau des PNR** :
  - o Programme de recherche-action ERABLE ;
  - o Programme de recherche EXPLOR'AE de INRAe ;
  - o Jeu de grattage « Mission Nature » de la FDJ et de l'OFB ;
  - o Réseau SINAPCE ;
  - o Mise à jour de la carte des Observatoires territoriaux de la biodiversité ;
  - o Aires protégées et gestion du risque incendie ;
  - o Projet de guide sur les Obligations réelles environnementales ;
- **Mots de la fin** par Michel Garcia, et prochains rendez-vous.

Liste des élus membres de la commission : Philippe Ageron (Vercors), Odile Beirens (Lorraine), Caroline Benoit (Montagne de Reims), Jean-Luc Blaise (Pyrénées catalanes), Patrick Camus (Golfe du Morbihan), Dominique Clouzeau (Chartreuse), Gilles Clugnac (Gâtinais français), Patrice Commenge (Pyrénées Ariégeoises), Nathalie Dehan (Pilat), Olivier Demarty (Brière), Pascal Duforestel (Marais poitevin), Isabelle Favier (Grands Causses), Richard Fiol (Grands Causses), Michel Garcia (Pyrénées catalanes), Marie-Agnès Herout (Marais Cotentin Bessin), Catherine Hornebeck (Millevaches en Limousin), Christophe Laborie (Grands Causses), Maryline Louvel (Boucles de la Seine Normande), Emmanuel Mandon (Pilat), Maxime Meyer (Région AuRA), Carine Paillard (Saint-Baume), Christophe Peter (Vosges du Nord), Éric Provost (Brière), Patricia Quinat-Reynaud (Pyrénées Ariégeoises), Paul Raoult (Avesnois), Gilles Robert (Doubs Horloger), Christine Robin (Pilat), Yann Rudant (Narbonnaise en Méditerranée), Arlette Ruiz (Verdon), Gérard Salviat (Millevaches en Limousin), Vincent Tanguy (Golfe du Morbihan), Jean-Luc Témoin (Haute Vallée Chevreuse) et Sophie Tubiana (Loire Anjou Touraine).

- les agents des PNR membres de la commission qui ne l'ont pas encore fait sont invités à faire remonter les coordonnées des élus qui sont intéressés pour rejoindre la commission et à signaler les élus de la liste ci-dessus qui ne seraient plus en fonction.

Est rappelée l'existence de l'outil « Groupes collaboratifs », qui permet des échanges directs entre PNR (élus et agents) sans nécessité d'une intervention de la FPNRF. Parmi les groupes collaboratifs existants à ce jour et ayant un lien avec le thème « biodiversité » figurent :

- Atlas de la biodiversité communale, Trame verte et bleue ;
- Loup (animé par Gwennaëlle Pariset), Anguille, Pollinisateurs ;
- Commissionnement ;
- Une seule santé.

Des groupes collaboratifs existent par ailleurs, liés à des projets en cours. Ex. : Défi familles à biodiversité positive.

Si ces espaces d'échange sont avant tout internes au réseau des PNR, des partenaires peuvent toutefois être invités à les rejoindre. C'est le cas de l'OFB, qui est membre des groupes collaboratifs « Atlas de la biodiversité communale » et « Défi familles à biodiversité positive ».

Pour finir, ces espaces peuvent également être utilisés pour des échanges inter-PNR, à une échelle régionale par exemple. Tout PNR qui le souhaite peut créer un groupe collaboratif. Il existe ainsi un groupe collaboratif du réseau « Biodiversité » des PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA).

Liste des groupes collaboratifs : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/espace-membres/groupe>

- les PNR intéressés par les thèmes « ABC », « Pollinisateurs », « Anguille », « Loup », « TVB », « Commissionnement » et « Une seule santé » sont invités à s'inscrire dans les groupes collaboratifs afférents. Par ailleurs, tout PNR qui souhaite la création d'un groupe collaboratif, même pour un sujet « de courte durée », peut en faire la demande.

La liste des 62 participants figure en annexe.

29 PNR étaient représentés, par des élus et/ou des techniciens + ENRx + IPAMAC + CORP.

12 partenaires ont participé à la réunion : Cerema, Conservatoire du Littoral, FCEN, FRB, Humanité & Biodiversité, INRAe, MASA, OFB, ONF, PatriNat, UICN France et UNCPiE.

- les partenaires qui souhaitent, au-delà de la réception de mails, pouvoir accéder, à tout moment, aux documents liés aux réunions de la commission sont invités à demander à intégrer le groupe collaboratif « Commission Biodiversité et gestion de l'espace (partenaires membres) » qui leur est dédié. Pour cela : 1/ Créer votre compte utilisateur en suivant ce lien : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/user/register> 2/ Une fois le compte validé, une page d'aide vous guidera pour rejoindre le groupe collaboratif de la commission et prendre en main l'outil : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/espace-membres/utilisation-des-espaces-collaboratifs?tca=uDoAeKwLoJo4L8z-qLgFsrJAKx5E5uEQEYVuvpZyvo>

L'ont fait à ce jour : AgroParisTech (Bruno Colas), Cerema (Marc Meyer et Tarik Yaïche), Chambres d'agriculture France (Mylène Hamon), Humanité & Biodiversité (Nathan Horrenberger), OFB (Caroline Delelis et Mathilde Maisano) et ONF (Caroline Samyn).

## Actualités nationales du réseau des PNR

### 1/ Activités du groupe interPNR « Loup et activités d'élevage »

(Contact : Gwennaëlle Pariset [gpariset@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:gpariset@parcs-naturels-regionaux.fr))

Un avis sur le projet de Plan national d'actions 2024-2029 « loup et activités d'élevage » a été élaboré par le réseau des PNR à l'automne-hiver 2023. Cet avis de la FPNRF émettait des réserves. Le CNPN a émis un avis négatif. Le plan est paru en février 2024. Les PNR y sont mentionnés pour la première fois, dans le paragraphe suivant : « Parmi les acteurs particulièrement concernés par les actions d'expérimentation et d'innovation pouvant s'inscrire dans ce programme de recherche figurent les organismes gestionnaires d'aires protégées - parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles - en raison de la nature de leurs territoires et celle de leurs missions ».

Contrairement au précédent plan, où les actions de recherche n'avaient été mises en œuvre que durant la dernière année, ce nouveau plan prévoit un appel à projets de recherche activé chaque année, permettant de traiter un large éventail de questions, allant du suivi de l'espèce à la cohabitation des usages, en passant par l'expérimentation de moyens de protection, etc.

Actuellement, 33 des 58 PNR suivent les actualités sur le loup diffusées par la FPNRF.

Trois temps d'échange sont proposés en 2024, pour les élus et les techniciens de PNR, mais également les membres des conseils scientifiques de PNR :

- Deux webinaires : 10 juin (expérimentations, suivi du loup et initiatives concernant les mesures de protection) et 27 juin (actions de médiation territoriale mises en œuvre par différents territoires, telles que l'accueil de médiateurs pastoraux, la formation des acteurs touristiques, la concertation et la médiation territoriale quotidienne, et la résolution de conflits liés aux chiens de protection) ;
- Un séminaire interPNR en novembre 2024 dans un lieu autour de Lyon, à définir.

Pour ces trois temps d'échange, nous sommes accompagnés par la plateforme Large Carnivore, financée par la Commission européenne.

En fonction des places disponibles, les partenaires pourront participer. Nathan Horrenberger (H&B) et Martin Plancke (FRB) se disent intéressés.

La dernière motion de la FPNRF sur le sujet du loup date de 2017. Une motion mise à jour pourrait être élaborée à l'occasion du séminaire.

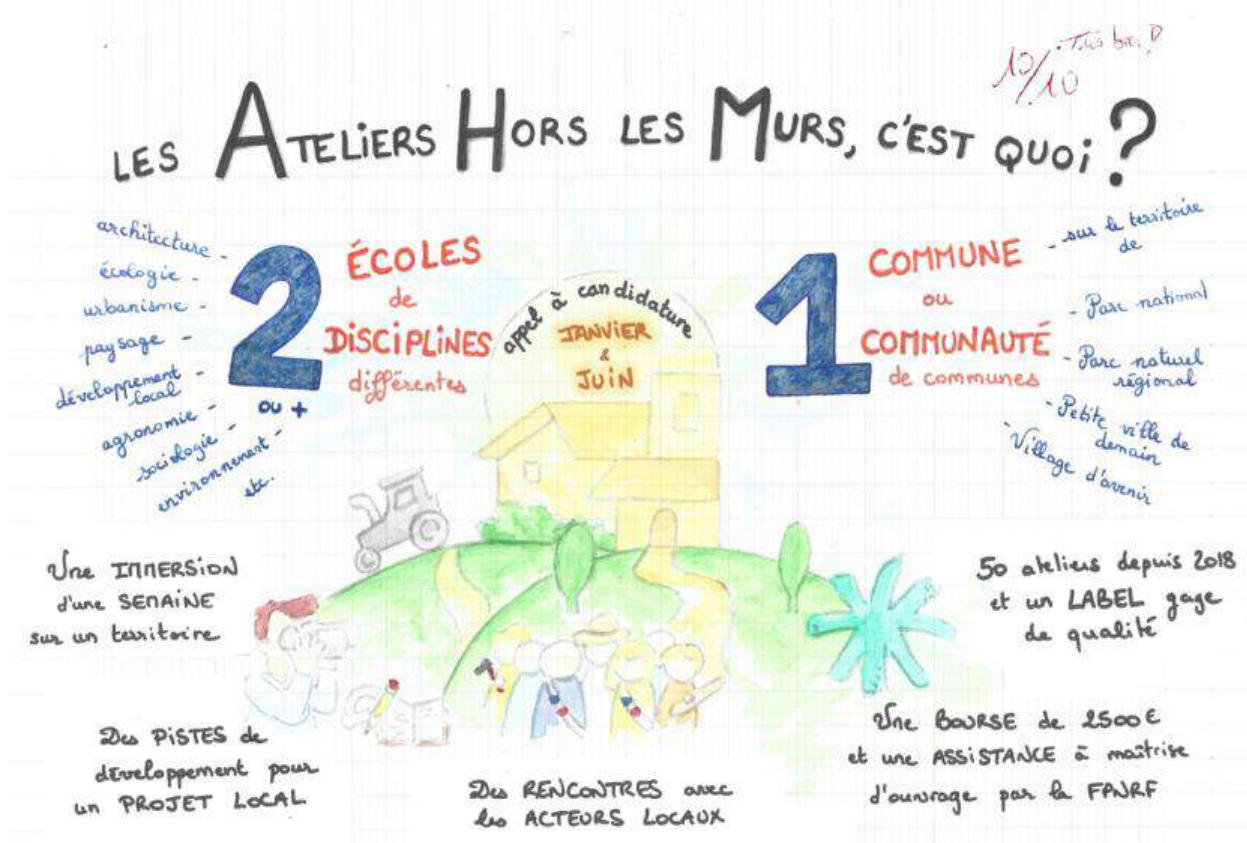
Le chiffre de la population de loups en France est une estimation qui repose sur des résultats de modèles mathématiques présentant des écarts-types relativement conséquents. Entre 2022 et 2023, les modèles mathématiques indiquent une diminution du nombre de loups de 1 104 à 1 003, avec un écart-type de 750 et 1 350 respectivement. Ces chiffres sont à prendre avec prudence, car, sur les vingt dernières années, à plusieurs reprises, les modèles mathématiques ont indiqué des baisses, suivies de remontées. Il est possible que la population lupine soit en phase de stabilisation, voire de diminution à long terme. Toutefois, comme l'espèce colonise presque tout le territoire national, la méthode actuelle perd en pertinence, avec des marges d'erreur de plus en plus importantes. Par conséquent, l'OFB a décidé de se concentrer uniquement sur une méthode de suivi génétique. Cela signifie qu'il n'est pas possible de comparer exactement les chiffres récents, car les données utilisées diffèrent.

### Motion RNF prise en avril sur le loup lors de leur congrès

Plusieurs PNR signalent leur regret que les données d'attaque/de dégâts de loup ne soient pas publiques et accessibles aux PNR. Est-ce vrai pour tous les PNR ? Que faudrait-il faire ?

## 2/ Ateliers hors les murs

(Contact : Bastien Galant [bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr))



Le dispositif des ateliers hors les murs a été abordé lors de la réunion de commission du 19 décembre 2023. Des formations d'au moins deux disciplines différentes collaborent dans un atelier immersif d'une durée minimale d'une semaine. Pendant cette période, les étudiants s'approprient les problématiques et enjeux rencontrés dans le territoire, communal ou pluricommunal, et combinent leur expérience de terrain avec leur enseignement théorique pour proposer leur propre lecture du territoire. Sont éligibles aux ateliers hors les murs les PNR, les Parcs nationaux et les 1 600 communes « Petites villes de demain » (<https://anct-carto.github.io/pvd/>).

Un carnet de route capitalise l'expérience des 34 premiers ateliers : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/capitalisation-des-ateliers-hors-les-murs-octobre-2022>

L'implication principale de la FPNRF dans le dispositif consiste à rechercher des établissements de formation intéressés et à apporter un soutien financier (2 500 euros/atelier en 2024).

Le dispositif figure dans la SNB-3 (action 3 de la mesure 30). Grâce à des financements complémentaires du MTECT et de l'OFB, le projet présenté le 19 décembre 2023 a été engagé, à savoir motiver des responsables de formations sur la biodiversité à intégrer le dispositif, aux côtés de responsables de formations en urbanisme, agronomie, sciences sociales...

L'objectif est double :

- Impliquer des étudiants en écologie dans les ateliers hors les murs « historiques », qui portent jusqu'à maintenant principalement sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture, la revitalisation des centres-bourgs, les mobilités, etc. mais pourraient être développés sur un sujet comme celui des zones d'accélération des EnR par exemple ;
- Lancer des ateliers hors les murs « biodiversité », dont la finalité est l'augmentation de la biodiversité sur le territoire concerné, en lien notamment avec la réalisation d'un ABC ou la mise en œuvre de son plan d'actions.

L'AMI sera disponible d'ici quelques semaines. Un système de dépôt d'annonces, pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les territoires, sera également disponible. Deux PNR ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt de déposer un projet d'atelier hors les murs « biodiversité » et sont accompagnés par la FPNRF pour l'écriture de leur projet. Dans un cas, un lien est fait avec la réalisation d'un ABC et l'articulation des actions proposées dans cet ABC avec des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT). Dans l'autre cas, sont abordées des questions de végétalisation de l'espace public et de mode d'entretien des jardins des particuliers.

Les « rencontres du Club hors les murs » ont été lancées, moment d'échange mensuel entre les établissements d'enseignement supérieur, les Petites villes de demain, les PNR et les Parcs nationaux. La prochaine date est le 11 juin 2024.

- Les PNR intéressés par des ateliers hors les murs « biodiversité » peuvent commencer à se préparer. Le 1<sup>er</sup> dépôt de candidatures sera en septembre 2024, puis en 2025.

### **3/ Convention de partenariat avec Omexom**

(Contact : Lisa Baboin [lbaboin@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:lbaboin@parcs-naturels-regionaux.fr))

Une convention a été signée mi-2023 entre la FPNRF et Omexom.

Omexom est une entreprise peu connue dans les PNR (et réciproquement), bien qu'elle y mène des activités. C'est une filiale de Vinci Énergies, acteur majeur du transport d'énergie entre les points de production et les points de consommation. Omexom intervient principalement dans le marché de raccordement électrique et réalise des services de construction et de maintenance de lignes haute tension et très haute tension pour des clients comme RTE. L'entreprise intervient sur la partie opérationnelle des chantiers, une fois le tracé des lignes décidé. Le contexte est le suivant : il va y avoir de plus en plus de chantiers en territoire PNR avec le déploiement des EnR, nécessitant la construction de nouvelles lignes et le renforcement des lignes existantes.

La première année de la convention a permis de déterminer les sujets sur lesquels travailler entre le réseau des PNR et Omexom, à savoir mieux prendre en compte les PNR dans les chantiers, en améliorant le dialogue, et réduire les impacts des chantiers sur la biodiversité et les paysages, en trouvant des mesures adaptées. Omexom prend déjà aujourd'hui des mesures en faveur de la biodiversité et des paysages, mais ces mesures restent standardisées et ne prennent pas en compte l'existence des PNR et les spécificités locales.

Trois problématiques importantes ont été ciblées pour la deuxième année de la convention, qui feront l'objet de webinaires :

- L'impact des zones de dépôt, le choix de ces zones et des pistes d'accès. Les pistes peuvent être optimisées. Il est possible de choisir des pistes qui seront conservées pour d'autres types de chantiers ;
- L'intégration paysagère. Il y a, par exemple, une marge de manœuvre au niveau des matériaux et des couleurs utilisés, pour mieux intégrer les pylônes dans le paysage, ou les sols des remblais, en tenant compte de la géologie locale ;
- La remise en état des sites, notamment des zones de dépôt. Une fois le chantier terminé, la zone est terrassée et le sol est fortement compacté. La végétation est généralement perturbée. Actuellement, la remise en état est assez standardisée pour tous les types de chantiers, avec une revégétalisation uniforme. Les actions préventives contre les espèces exotiques envahissantes peuvent être améliorées.

Des chantiers d'Omexom dans les PNR sont identifiés, des rencontres sur le terrain sont organisées entre les agents d'Omexom et les agents des PNR et des retours d'expérience sont réalisés sur le déroulement des projets et les bonnes pratiques à valoriser.





- Les PNR ayant connaissance d'un chantier Omexom sur leur territoire peuvent se manifester.

#### **4/ Congrès national des élus Natura 2000 (24 - 26 juin, PNR Ballons des Vosges)**

(Contact : Aurélie Philippeau – [aphilippeau@natura2000-territoires.fr](mailto:aphilippeau@natura2000-territoires.fr))

Thématique : contribution du réseau Natura 2000 à la restauration de la nature.

#### **5/ AMI du CORP « essaimage des actions de transitions »**

(Contact : France Drugmant [fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr))

L'appel à manifestation d'intérêt a été abordé lors de la réunion de commission du 19 décembre 2023. Il sera lancé prochainement.

#### **6/ Recrutements en cours à la FPNRF**

Deux offres d'emplois figurent sur le site internet de la FPNRF, concernant deux postes de chargé(e)s de mission, un sur « Familles à biodiversité positive » et un sur « Biodiversité forêt et biodiversité entreprise ». Ces offres d'emplois sont liées au Life Biodiv'France qui, pour la FPNRF, débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## **7/ Guide pour une fréquentation respectueuse de la biodiversité**

La FPNRF publiera mi-juin 2024 un guide intitulé « Une fréquentation respectueuse de la biodiversité dans les PNR », élaboré avec l'aide du bureau d'études spécialisé Altéa, dans le cadre du programme Avenir montagne, avec des financements ANCT, MTECT et CDC/Banque des territoires. En interne, il est le fruit d'un travail conjoint des commissions « Biodiversité et gestion de l'espace » et « Économie et tourisme ». Il se veut complémentaire des publications récentes d'autres réseaux (Grands sites de France, Parcs nationaux, FFRando...), également sur le thème de la fréquentation, en mettant l'accent sur la préservation du patrimoine naturel.

<b>Problématique observée</b>	<b>Question posée</b>	<b>Fiche proposée</b>
Manque de données objectives et de suivi dans le temps de ces données	<b>Comment améliorer la récolte et l'analyse de données sur les sites naturels fréquentés ?</b>	<b>FICHE 1</b>
Publics plus nombreux et moins sensibilisés à la nature	<b>Comment communiquer pour mieux sensibiliser et faire évoluer les comportements du public ?</b>	<b>FICHE 2</b>
Flux très importants posant des problèmes de dégradation de l'environnement et des équipements, de sécurité et de perte de valeur de l'espace naturel	<b>Que peut-on faire pour modifier les flux en travaillant sur les stationnements et les accès aux sites ?</b>	<b>FICHE 3</b>
	<b>Quels aménagements pour diminuer les impacts et rendre les sites naturels plus résilients ?</b>	<b>FICHE 4</b>
	<b>Comment protéger le milieu naturel et modifier les flux par des actes réglementaires ou des actions d'incitation à la préservation ?</b>	<b>FICHE 5</b>
Absence ou faiblesse de la présence humaine réglementaire/gestionnaire dans les espaces naturels	<b>Comment améliorer la présence humaine en termes de surveillance, de sensibilisation et de médiation ?</b>	<b>FICHE 6</b>
Rôle du PNR mal défini notamment en l'absence de pouvoir réglementaire propre.	<b>Quel rôle pour les PNR dans les projets visant à améliorer la préservation, l'accueil et la gestion des espaces naturels ?</b>	<b>FICHE 7</b>
Projet élaboré sans vision globale ou sans concertation suffisante	<b>Comment construire un projet global ou systémique de site et ou de territoire ?</b>	<b>FICHE 8</b>

## **Suivi des textes législatifs et contribution aux politiques publiques**

Deux textes, qui ont déjà fait l'objet d'échanges au sein de la commission, sont évoqués, mais seulement pour indiquer qu'ils restent en attente de publication :

- Instruction technique pour la reconnaissance au cas par cas d'aires protégées en ZPF (application du décret du 12 avril 2022) ;
- Décret sur l'exonération de mesures compensatoires aux autorisations de défrichement.

## **1/ Dotation « aménités rurales »**

(Contact : Aurélie Philippeau – [aphilippeau@natura2000-territoires.fr](mailto:aphilippeau@natura2000-territoires.fr))

La dotation a été abordée lors de la réunion de commission du 15 septembre 2023.

Cette dotation est encadrée par la loi de finances pour 2024 (article 243). Dans cette loi de finances, l'enveloppe a été fixée à 100 millions d'euros, en augmentation significative.

En 2023, l'enveloppe pour les PNR était de 18,8 millions d'euros.

	Espaces naturels concernés	Enveloppe	Nb communes
2019	Sites N2000	5 M€	1 122
2020	Sites N2000, cœurs de parc national, parcs naturels marins	10 M€	1 582
2021	Sites N2000, cœurs de parc national, parcs naturels marins	10 M€	1 636
2022	Sites N2000, cœurs de parc national, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux	24,3 M€	2 763
2023	Sites N2000, parcs nationaux, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux	41,6 M€	6 388

Le Code général des collectivités territoriales stipule que la dotation est attribuée aux communes rurales dont une part significative de leur territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. Le terme « commune rurale » est lié à la définition de l'Insee. Il englobe les catégories 5, 6 et 7 : bourgs ruraux, rural à habitat dispersé et rural à habitat très dispersé.

Un décret d'application est attendu dans les prochaines semaines. Il viendra expliquer comment cette dotation est répartie entre les communes et quels sont les critères d'éligibilité. La principale évolution devrait être l'élargissement de l'éligibilité à d'autres aires protégées, notamment les réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de protection, les sites du Conservatoire du Littoral, les terrains des CEN, les sites classés, les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, etc. Jusqu'à maintenant, les critères divergeaient selon le type d'aire protégée (fonction de la population pour les PNR, fonction de la surface pour Natura 2000, etc.). En 2024, les critères devraient être les mêmes pour tous les types d'aires protégées : un tiers sur la base de la population et deux tiers sur la base de la superficie terrestre. Cette évolution est une demande notamment de la FPNRF pour que les communes qui ont peu d'habitants, mais de grands territoires, ne soient pas lésées. Des coefficients de pondération devraient être introduits. Ces derniers seraient attribués aux zones de protection forte, notamment aux réserves naturelles et aux APPB, ainsi qu'aux sites Natura 2000. Enfin, un plafond de 100 000 euros devrait être instauré. Le seuil minimum serait maintenu à 3 000 euros. Une commune éligible en 2023 et le restant en 2024 ne pourra pas toucher moins que ce qu'elle avait perçu en 2023.

Toutes les communes en territoire PNR (Hexagone et Outre-mer) bénéficieront de la dotation.

Pour connaître la liste des communes éligibles, il faut surveiller sur le site [http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations\\_en\\_ligne.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php).

Aurélie Philippeau indique qu'en 2022 et 2023, elle avait pu calculer la dotation pour les communes en territoire PNR. Elle ne pourra plus le faire en 2024 car il y a trop de critères en jeu et il lui faudrait beaucoup de données pour pouvoir réaliser des simulations sur les communes.



La Mission inter-réseaux Natura 2000 et la FPNRF mènent des actions de communication sur la dotation, en donnant des exemples d'utilisation aux élus.

Exemples d'actions au niveau national : 1<sup>ère</sup> édition des Rencontres Biodiversité et Territoires (12 et 13 décembre 2023, Montpellier) et formation organisée en juin 2024 par l'OFB pour la prise de poste des animateurs Natura 2000.

Exemples d'actions au niveau régional en Occitanie : rencontres Natura 2000 en avril 2024 et webinaire organisé en février 2024 par l'ARB Occitanie à destination des gestionnaires Natura 2000 de la région.

La plaquette produite en 2023 sera mise à jour pour intégrer les nouveaux critères et donner de nouveaux exemples d'utilisation. Sa sortie est prévue en août.

Exemples connus à ce jour d'utilisation de la dotation dans les PNR : ABC, création de postes, actions de restauration et augmentation de la cotisation des communes au PNR.

Mathilde Pantalacci indique que 14 communes d'un projet d'ABC porté par le PNR du Massif des Bauges ont utilisé leurs dotations pour participer aux financements du projet.

Manuel Lembke indique que le PNR du Haut-Jura n'a pas sollicité les communes pour une augmentation de leur cotisation mais a fait un appel à une contribution volontaire de leur part, avec un résultat très mitigé.

Elodie Mardiné indique que le comité syndical du PNR des Volcans d'Auvergne a voté, début 2023, l'augmentation des cotisations des communes concernées (certaines, trop « urbaines », ne sont pas éligibles), seulement pour l'année 2023. Cette augmentation de cotisations reste très modérée par rapport au montant de la dotation.

- Les PNR qui ne l'ont pas déjà fait peuvent transmettre des exemples d'utilisation de la dotation. Ces exemples pourront notamment figurer dans la version 2024 de la plaquette et/ou d'autres actions de communication nationale.

## **2/ Mise à jour de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses**

(Contact : Philippe Moutet – [pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr))

Le sujet de la pollution lumineuse a été abordé lors de plusieurs réunions de commission (11 décembre 2018, 28 février 2019 et 14 décembre 2022), notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037864346>.

Un autre arrêté, pris le même jour, fixe la liste et le périmètre des sites d'observation astronomique exceptionnels. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037864375>

Ces textes étaient sortis dans le contexte suivant : deux associations s'étaient plaintes de la non-existence de ces textes, et la DGPR (Direction générale de la prévention des risques) du MTECT avait rédigé une proposition dans l'urgence. La DEB n'avait pas pu réellement s'investir.

Philippe Moutet indique que ces textes sont en révision, avec l'objectif que les versions mises à jour intègrent la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB-3), permettant ainsi que le sujet des nuisances lumineuses, initialement surtout abordé sous l'angle de la maîtrise de l'énergie, le soit plus fortement en lien avec l'enjeu de la biodiversité. Une consultation publique a eu lieu du 30 octobre au 22 novembre 2023 (287 contributions).

En 2023, en partenariat avec la (DGPR) du MTECT, la FPNRF a organisé des webinaires pour travailler, avec les PNR, sur des propositions d'évolution de l'arrêté sur les nuisances lumineuses. Le futur avis de la FPNRF, qui sera formalisé d'ici le 15 juin, s'appuiera également sur un travail conséquent de l'interPNR PACA et de retours de certains PNR des Hauts-de-France et d'Île-de-France.

Les arrêtés révisés devraient sortir d'ici quelques semaines. Le MTECT attend l'avis d'acteurs comme l'AMF, FNE, et l'ANPCEN.

La proposition de textes révisés correspond globalement à une amélioration.

Sur la forme, on peut noter une meilleure articulation, qui facilite la lecture. L'effet « écriture à plusieurs mains » est estompé.

L'article 4 est consacré aux « espaces naturels » et permet à ces derniers (PNR, sites Natura 2000, etc.) d'aller au-delà de la réglementation existante. N.B. : Selon les textes (lois, décrets, arrêtés...), le terme « espaces naturels » recouvre différents types d'aires protégées. Il n'y a pas d'homogénéité.

Le texte révisé devrait comprendre la modification suivante, portée par la FPNRF depuis 2018 :

### Version actuelle :

III. - Dans les parcs naturels régionaux et les parcs naturels marins mentionnés respectivement au troisième et quatrième alinéas de l'annexe du décret du 12 juillet 2011, et dans les territoires des communes ayant adhéré à la charte du parc national classés par les décrets de création des parcs nationaux mentionnés aux articles L. 331-2 du même code, en application de l'article L. 583-2 du code de l'environnement, le préfet peut, après consultation des communes classées en parc naturel régional, du conseil de gestion du parc naturel marin ou du conseil d'administration de l'établissement public du parc national et après avis de la commission départementale visée à l'article R. 583-6 du même code, arrêter des prescriptions plus strictes.

### Version mise à jour :

Dans les parcs naturels régionaux et les parcs naturels marins mentionnés respectivement au troisième et quatrième alinéas de l'annexe de l'article R. 583-4 du même code, et dans les territoires des communes ayant adhéré à la charte du parc national classés par les décrets de création des parcs nationaux mentionnés aux articles L.331-2 du même code, en application de l'article L. 583-2 du même code, le préfet peut, après consultation du syndicat mixte du parc naturel régional, du conseil de gestion du parc naturel marin ou du conseil d'administration de l'établissement public du parc national et après avis de la commission départementale visée à l'article R. 583-6 du même code, adapter les prescriptions prévues au II du présent article aux circonstances locales, en cohérence avec les orientations de protection, mise en valeur et développement prévues dans la charte du parc naturel régional [et les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable prévues dans le plan de gestion du parc naturel marin et des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable définies dans la charte du parc national.

Un volet important, mais absent du texte, concerne les serres agricoles qui éclairent fortement la nuit. Cette absence s'explique par le fait que tout ce qui constitue une contrainte pour les agriculteurs n'est pas abordé. Ce point figure quand même dans l'avis de la FPNRF.

Le texte propose d'autres évolutions intéressantes sur l'éclairage des arbres et des cours d'eau.

Sur les sites Natura 2000, le préfet aurait la possibilité d'aller plus loin s'il y a des exigences particulières, de même que sur les territoires engagés dans un projet de reconnaissance ou bénéficiant déjà d'une reconnaissance pour la qualité de leur environnement nocturne. Ainsi, un territoire doté d'une trame noire, ou qui est reconnu « réserve internationale de ciel étoilé », ou encore des « villes et villages étoilés » pourraient bénéficier de cette possibilité d'aller plus loin.

Concernant la publicité lumineuse nocturne, on peut considérer que les textes sont là, et que le problème réside dans leur application.

- La nouvelle version de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses n'étant pas totalement bouclée, les PNR qui ont des remarques sur le texte peuvent encore les transmettre.
--

Marc Meyer et Tarik Yaiche indiquent que le Cerema a réalisé, avec le soutien du MTECT, des cartographies départementales de la radiance nocturne basées sur des images acquises en 2018 par le satellite LuoJia 1-01. Ces cartes couvrent 80 départements de France métropolitaine et [peuvent servir à identifier les zones de forte pression de l'éclairage nocturne sur la biodiversité](#). Un webinaire de présentation des cartographies a été organisé le 16 avril 2024.

### 3/ Territorialisation de la planification écologique

La territorialisation de la planification écologique a été abordée lors de la réunion de commission du 8 mars 2024.



Calendrier : après le lancement de la COP régionale (instance de dialogue sur la territorialisation de la planification écologique), six mois permettant un diagnostic partagé des actions, puis des débats et, enfin, la finalisation de la feuille de route.



L'objectif affiché reste l'établissement, à l'été 2024, d'une feuille de route régionale 2030.

La région Sud PACA est un cas original : la Stratégie régionale biodiversité (SRB), qui sera publiée fin 2024/début 2025, formera le volet Biodiversité de la future déclinaison régionale de la planification écologique. Dans la plupart des autres régions, les SRB ont déjà été rédigées (exemple en 2020 en Occitanie), ou sortiront ultérieurement.

Le pilotage de la SRB PACA est assuré par la Région. La déclinaison régionale de la planification écologique est co-pilotée État/Région.

Une série de réunions ont eu lieu/sont prévues sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

	Objet	Date atelier	Concertation 1 mois
Groupes d'acteurs	Connaissance (acquisition)	22-janv	/
	Acteurs de l'eau et des milieux aquatiques	25-mars	Concertation en cours jusqu'au 06 juin
	Santé	04-avr	Concertation en cours jusqu'au 06 juin
	Biodiversité forestière	09-avr	Concertation en cours jusqu'au 06 juin
	Aménageurs et gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport	11-avr	Concertation à venir
	Atelier interface terre/mer	15-avr	Concertation en cours jusqu'au 06 juin
	Energéticiens	16-avr	Concertation en cours jusqu'au 06 juin
	Ateliers thématiques	Continuités écologiques	18-avr
Biodiversité des sols		14-mai	Concertation à venir
Entreprises		16-mai	Concertation à venir
Acteurs sanitaires et sociaux		27-mai	
Agriculteurs		30-mai	
Fréquentation de la nature		04-juin	
Sensibilisation/formation		17-juin	
Atelier transversal	Atelier Evaluation/Gouvernance	02-juillet	

#### **4/ Projet de règlement européen « restauration de la nature »**

(Contact : Aurélie Philippeau – [aphilippeau@natura2000-territoires.fr](mailto:aphilippeau@natura2000-territoires.fr))

Le projet initial de règlement européen sur la restauration de la nature a été présenté lors de la réunion de commission du 14 décembre 2022. Des informations sur son cheminement ont ensuite été données lors de plusieurs réunions de la commission.

La Commission européenne avait présenté une proposition de texte le 22 juin 2022 (N.B. : la Commission possède un quasi-monopole de l'initiative législative). Il s'agit d'un des piliers du pacte vert (Green deal) pour l'Europe.

Un texte, qui correspond à une version modifiée du projet initial, a été adopté par le Parlement européen le 27 février 2024 (329 voix pour, 275 contre et 24 abstentions).

La prochaine étape est l'adoption de ce même texte par le Conseil européen. L'approbation des 27 États membres est nécessaire à la majorité qualifiée (15 États membres comprenant 65 % des citoyens des 27). Les ministres de l'Environnement de 11 pays, dont la France, ont envoyé une lettre à leurs homologues pour les convaincre de voter en faveur du texte. Ce vote aura lieu le 17 juin 2024. Le résultat du vote sera annoncé lors du Congrès national des élus Natura 2000 (24 au 26 juin - PNR Ballons des Vosges), qui portera sur la contribution du réseau Natura 2000 à la restauration de la nature. Les résultats des élections européennes du 9 juin influenceront peut-être la position des États mais, dans le processus d'adoption, le Parlement s'est déjà prononcé (27 février 2024) et la décision est maintenant dans les mains des États membres.

Si le texte est adopté, la France aura à réaliser, sous deux ans, comme chaque État membre, un plan national de restauration (Outre-mer compris).

#### **5/ Obligations légales de débroussaillage (OLD)**

Les OLD ont été abordées lors de la réunion de commission du 8 mars 2024.

Le projet d'arrêté interministériel sur les OLD discuté lors de la réunion a été adopté le 29 mars. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049345913>

Le 16 mai 2024, le Bureau de la FPNRF a émis un avis sur cet arrêté, qui correspond aux remarques émises en commission, sauf celles prises en compte par le MASA et le MTECT. Cet avis a été pris dans la perspective de la publication prochaine d'une instruction technique et de la révision, d'ici à la fin 2024, du guide sur les OLD qui date de 2019.

L'avis peut être résumé par trois points de vigilance :

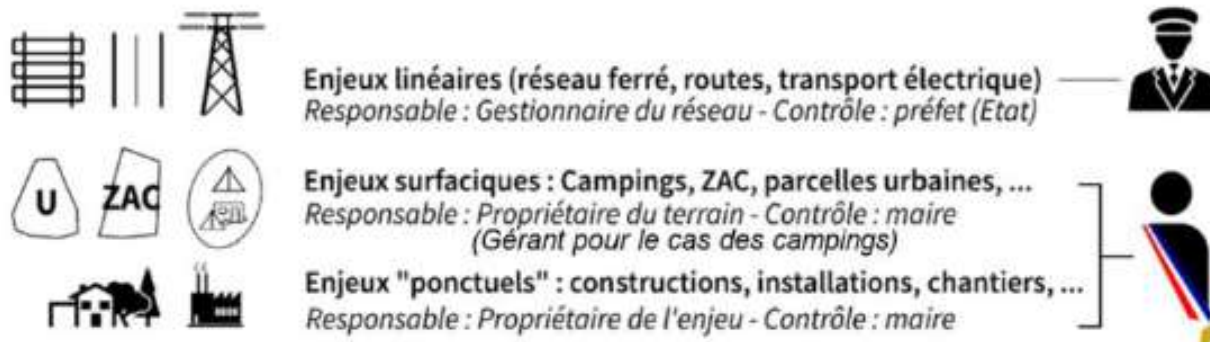
- Préciser ce qu'il est réellement pertinent de défendre contre les incendies au sein des « construction, chantier et installation de toute nature » ;
- Préciser certaines modalités de mise en œuvre du débroussaillage, pour lesquelles il y a des marges de manœuvre possibles ;
- Dans la partie « contexte local », prendre en compte les aires protégées.

Kattalin Fortuné-Sans indique qu'il y a une prise de conscience croissante de l'augmentation alarmante du risque incendie. Les acteurs locaux ont pris conscience que la lutte contre les incendies devait être accompagnée d'actions plus conséquentes de prévention – ce qui est effectivement cohérent. C'est à tel point que les représentants agricoles estiment que les vignes qui ont un effet coupe-feu, devraient être reconnues (et financées...) pour ce service rendu. Le SDIS de l'Aude n'hésite pas à recommander des actions de prévention allant jusqu'à la coupe à blanc de 100m autour des routes les plus fréquentées (y compris en plein massif classé, etc.). Le nouvel arrêté interministériel du 29 mars permet d'élargir les options en matière d'OLD et de prévention. Afin de permettre une prise en compte des enjeux paysagers et de biodiversité (notamment sur les dates de travaux), il est crucial de sensibiliser DDT(M) et services préfectoraux, afin de nous assurer que les arrêtés préfectoraux, lorsqu'ils seront pris, tiennent



compte des enjeux liés à nos massifs. Dans l'Aude, en plus du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, il y a, depuis 2021, le PNR Corbières-Fenouillèdes, également très soumis au risque d'incendie. Il y a donc un enjeu à faire considérer la situation de ces deux PNR.

### Enjeux concernés et responsabilités



Jérôme Bussièrre insiste sur le rôle du préfet, acteur principal et incontournable de l'animation des commissions départementales sur le risque incendie dans lesquelles siège le PNR des Grands Causses. Le PNR sera maître d'ouvrage délégué sur un des PMPFCI (plans de massifs pour la protection des forêts contre les incendies) et en assistance à maître d'ouvrage sur un deuxième PMPFCI. Sur les OLD ou les impacts que peut avoir la gestion des coupe-feux, les superficies concernées étant tellement considérables, et la plupart des travaux liés aux OLD « surfaciques » (maisons, campings, ZAC... par opposition aux OLD « linéaires ») étant à la charge des propriétaires, qui n'ont pas forcément les moyens, Jérôme Bussièrre se dit que l'enjeu est d'adopter des stratégies d'économie et de pragmatisme. Il y a des injonctions contradictoires à régler, entre certaines mauvaises interprétations des OLD qui disent « il faut faire place nette » et d'autres messages comme « arrêtez de tondre trop souvent vos pelouses », « laissez un petit coin sauvage dans votre jardin ».

Sylvie Vanpeene indique qu'il y a effectivement besoin de faire comprendre que l'application des OLD ne consiste pas à faucher et à tondre à ras, mais de couper la continuité verticale, constituée de buissons qui amènent à des arbres, qui amènent au-dessus notamment des maisons, et de couper la continuité latérale. Il est recommandé de ne pas avoir de haies qui viennent du massif forestier vers la maison, pour ne pas avoir cette conduction. Des guides existent, notamment ceux en libre téléchargement élaborés par ses collègues de l'unité mixte de recherche RECOVER INRAe/Aix-Marseille université : <https://recover.paca.hub.inrae.fr/>.

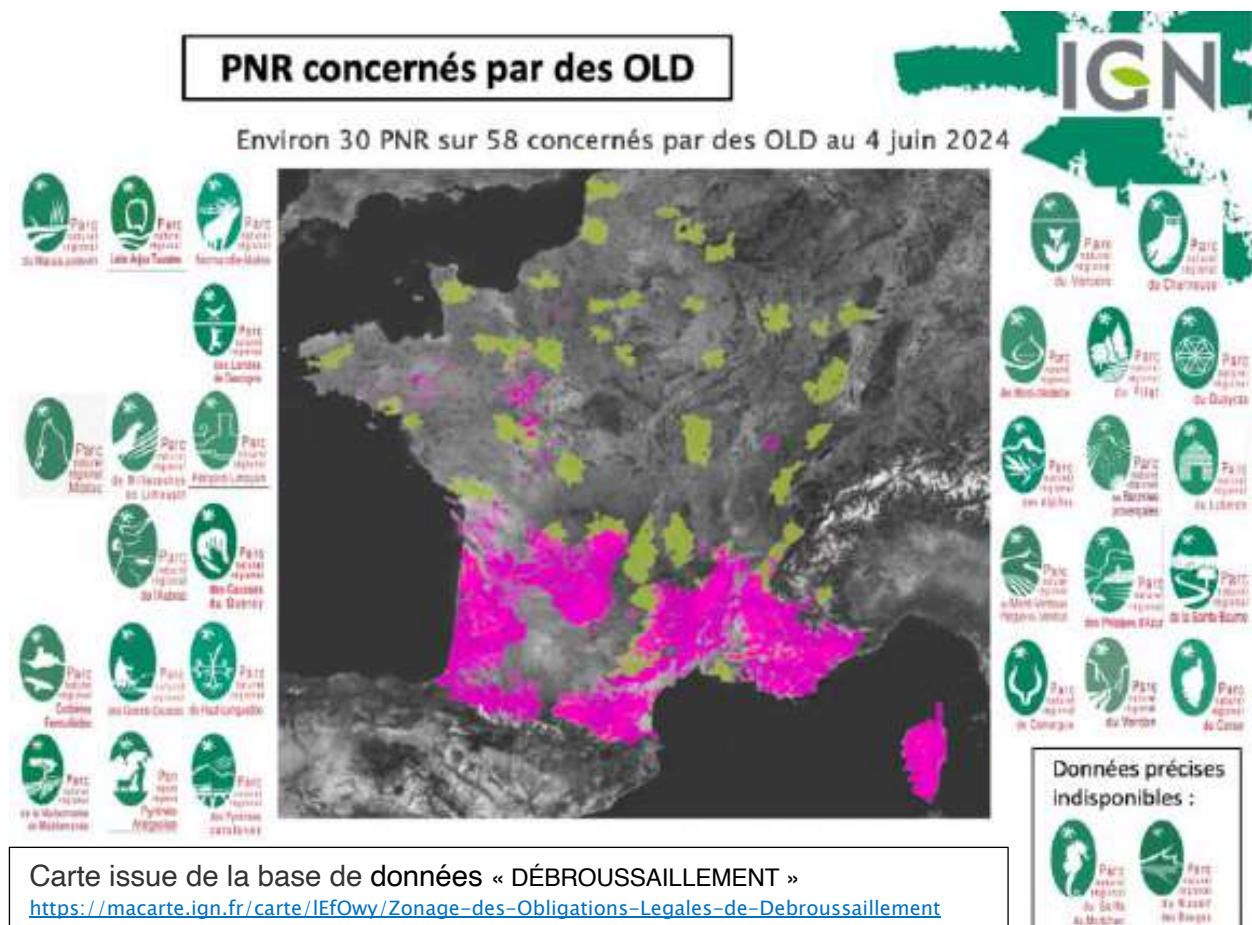
Le PNR des Alpilles est impliqué dans un des programmes de recherche RECOVER, le projet GECovi « Évaluation de l'inflammabilité de la végétation après traitement du combustible » : <https://recover.paca.hub.inrae.fr/zoom-sur2/seminaire-gecovi>

Un test est en cours pour observer si le brandon (morceau de charbon incandescent transporté par le vent) s'installe mieux ou moins bien sur une végétation coupée à ras ou sur une végétation un peu plus haute. Ce n'est pas encore complètement validé, mais il semblerait que, lorsque les herbes sont un peu plus hautes, le brandon soit moins en contact avec une masse combustible. Thierry Mougey espère que ces travaux de recherche, et tous ceux existants, notamment les plus récents, seront bien pris en compte dans la future version du guide OLD. Il faut éviter que

le guide conseille un certain nombre de choses et que les travaux scientifiques nuancent ou apportent des compléments qui ne figureraient pas dans le document officiel. Michel Garcia insiste sur la pluralité des actions de prévention. Une simple coupe à blanc ne règlera pas le problème. C'est pour cela que nous avons besoin d'un maximum d'informations.

Laurent Godé indique que le PNR de Lorraine n'est pas concerné par des OLD à ce jour, et que le risque incendie n'est pas (encore) un gros sujet de préoccupation local, mais l'ONF a sollicité le PNR pour savoir, si des réserves incendie devaient être mises en place en forêt dans les années à venir, comment cela pourrait se faire au mieux vis-à-vis de la biodiversité. Cette réflexion en amont est intéressante. Laurent Godé est donc preneur de retours d'expériences sur la mise en place de grandes réserves d'eau en forêt favorables à la biodiversité, et sur la manière dont a été traitée la problématique sensible des dérogations au titre des espèces protégées. Techniquement, comment s'y prendre pour pouvoir pomper, quel volume, etc. ? En Lorraine, une mare en forêt peut durer des décennies sans s'assécher, ce qui est une chance.

Une carte des « PNR concernés par des OLD » a été réalisée par l'IGN, qui montre qu'environ la moitié des PNR sont concernés. On peut imaginer que d'autres départements, au-delà de ceux pour lesquels les préfets doivent obligatoirement prendre un arrêté OLD, vont sans doute, dans les mois et années à venir, se pencher aussi sur le sujet.



Laure Belmont indique que le PNR de Chartreuse a développé une application pour aider les collectivités à mettre en œuvre et suivre les OLD : <https://ids.parc-chartreuse.net/portail/index.php/2024/02/24/application-de-suivi-des-obligations-legales-de-debroussaillement/>

## 6/ Crise agricole de l'hiver 2023/2024 et biodiversité

(Contact : Florence Moesch – [fmoesch@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:fmoesch@parcs-naturels-regionaux.fr))

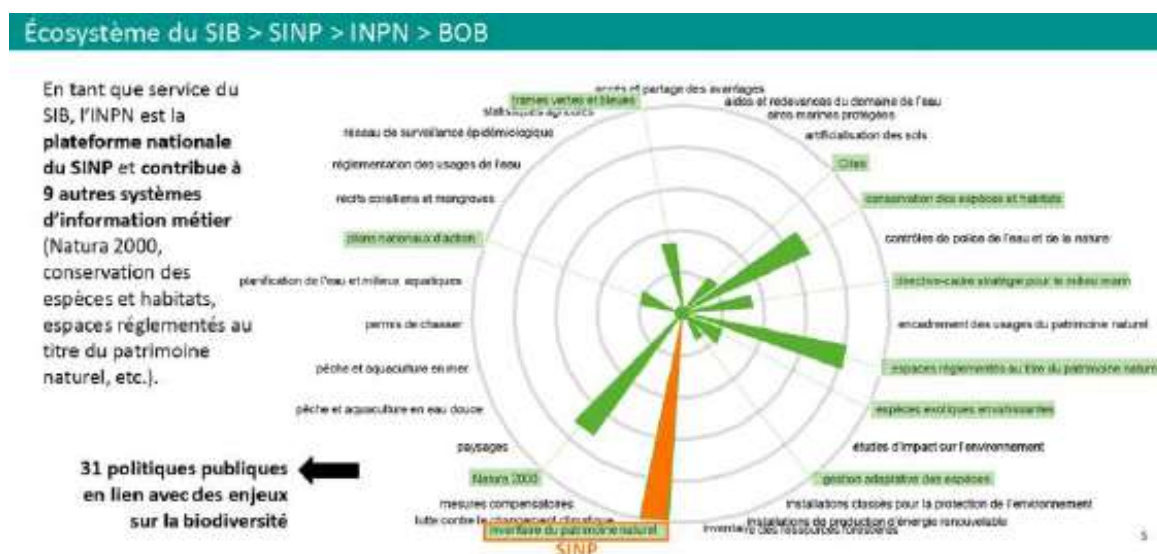
Le sujet des annonces gouvernementales sur l'agriculture, suite à la crise agricole de l'hiver 2023/2024, et leur lien avec l'enjeu de la biodiversité, a été abordé lors de la réunion de commission du 8 mars 2024.

Suite à la publication, fin février 2024, d'une note inter-réseaux « *Agriculture et biodiversité : un destin commun* », le cabinet du secrétaire d'État Hervé Berville chargé de la biodiversité et de la mer a souhaité en rencontrer les signataires, le 25 avril 2024. Étaient présents à cette rencontre : FCEN (Christophe Lépine et Bruno Mounier), FPNRF (Florence Moesch), inter-réseaux Natura 2000 (Jean-Luc Blaise), Ramsar France (Bastien Coïc) et RNF (Marie Thomas et Michel Delmas). Le lobbying réalisé il y a quelques années par la FPNRF et les parcs nationaux pour une « PAC dans les aires protégées (AP) » a été rappelé, ainsi que le fait qu'il a malheureusement eu trop peu d'écho. La Loi d'orientation agricole ne sera pas beaucoup plus en faveur de l'agroécologie. Différentes propositions ont été faites, comme des PSE Biodiversité dans les aires protégées et la nécessité d'aller vers des territoires d'expérimentation. Le cabinet d'Hervé Berville (Brice Huet, directeur de cabinet, et David Harel, son adjoint) voit bien le message à porter en mettant en exergue ce qui est exemplaire dans les territoires. Il a proposé de pousser le thème du sol. L'impression reste mitigée à la sortie du rendez-vous.

Pour information, un stage est en cours à PatriNat sur l'occupation du sol dans et hors des AP.

## Boîte à outils biodiversité (Bob)

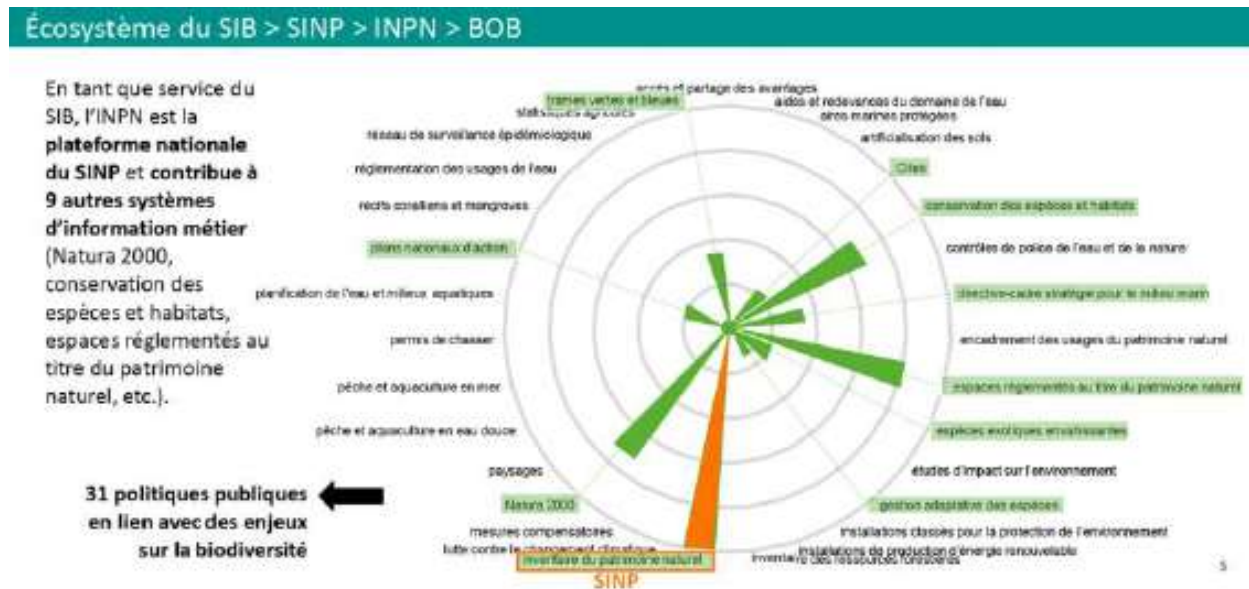
Lilian Léonard, de PatriNat, introduit ses propos en indiquant qu'il prend le relais de sa collègue Cindy Fournier qui a la charge du projet, mais a eu un contre temps ([cindy.fournier@mnhn.fr](mailto:cindy.fournier@mnhn.fr)). À la question « avez-vous déjà entendu parler de Bob ? », les PNR présents répondent « non ». L'outil Bob est né d'un besoin exprimé par des entreprises partenaires de PatriNat (EDF, Suez, Vinci, ministères des Armées), qui possèdent des sites dont ils souhaitent connaître les enjeux de biodiversité, pour mieux les prendre en compte dans leur gestion. L'objectif recherché était de faciliter la capitalisation des informations et leur traitement avec un outil initialement interne. PatriNat s'est rapidement rendu compte que le besoin dépassait celui de ses partenaires et concerne de nombreux acteurs de la biodiversité et les porteurs de projets. PatriNat a donc amorcé le développement d'une boîte à outils disponible pour l'ensemble des acteurs.





Bob est un service numérique d'accès, de traitement et de valorisation des données publiques de synthèse sur la biodiversité et la géodiversité, à l'échelle d'emprises géographiques définies par l'utilisateur. Les données utilisées par Bob sont celles du SIB (Système d'information sur la biodiversité) et du Système d'information sur le milieu marin. Le SIB est un système d'information fédérateur, dans le sens où il fédère 31 politiques publiques, dont la politique publique « patrimoine naturel », chacune étant associée à un système d'information métier. La vitrine du SIB est le portail <http://naturefrance.fr>.

L'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) et l'ONB (Observatoire national de la biodiversité) sont des services du SIB.



Bob moissonne des données publiques standardisées à l'échelle nationale. C'est un outil destiné à des professionnels : acteurs de la planification territoriale, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques, maîtres d'ouvrage et d'œuvre, services instructeurs, etc.

Bob s'appuie sur le développement de différents modules thématiques. Le premier module en cours de développement est associé aux espaces. Viendront ultérieurement des modules sur les espèces, les habitats naturels, les trames écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, etc. Le niveau de développement n'est formalisé actuellement que pour le territoire de l'Hexagone. L'objectif est de développer cela pour les outre-mer également.

L'utilisateur a accès au service de Bob via un portail en ligne. La première étape consiste à importer les contours des sites sur lesquels il souhaite des informations. L'outil fournit ensuite à l'utilisateur des informations de synthèse sur diverses thématiques environnementales. Il permet à la fois de visualiser et de télécharger les résultats disponibles sous forme de tableau de synthèse, d'indicateurs et de données cartographiques.

Le service est également accessible via une interface de programmation d'application (API).

Ce service permet ainsi à chaque utilisateur de s'assurer de disposer des mêmes bases de données, mises à jour et de bénéficier d'un traitement automatisé et standardisé des informations. L'enjeu est également d'assurer une transparence et une traçabilité des bases de données mobilisées et des méthodes de calculs.

Le fichier à importer dans l'application un .zip contenant les fichiers SIG .dbf, .shp, .shx et .prj.



Bob n'est pas utile si on se place à une échelle administrative, comme une région, un département ou une commune, car on peut consulter directement les données de synthèse sur l'INPN, notamment via « Biodiversité dans les territoires ». Bob est utile si on souhaite des informations de synthèse à l'échelle d'un périmètre que l'on définit soi-même, une emprise de projets ou le territoire d'un PNR, par exemple, et dont on possède la couche SIG. Des outils similaires ont déjà été développés dans certaines régions : Sigogne (ARB Bourgogne-Franche-Comté), Enjeux Biodiversité (ARB Nouvelle-Aquitaine), Biocccitanie (Région Occitanie), etc.

Si on souhaite accéder à des données brutes sur la localisation des espèces ou des espaces, il est préférable de s'orienter vers la consultation globale de l'INPN avec des services associés à des plateformes ou des services des plateformes régionales du SINP comme OpenObs, où l'on peut consulter de façon précise la location des espèces ou utiliser les *viewers* pour consulter les espaces naturels ou aires protégés, télécharger les bases de données, etc.

Le parcours utilisateur de la V1 de l'application Bob est le suivant : on commence à se connecter via l'INPN et on arrive sur un tableau de bord. Là, on crée un projet au sein de Bob, on le décrit, on importe sa couche SIG, on paramètre le projet (choix d'une ou deux zones tampons, qui permet d'avoir des informations sur le contexte d'implantation des sites), puis on sélectionne les types d'espaces qui nous intéressent (N.B. : D'autres modules que celui « espaces » seront développés ultérieurement, cf. plus haut). Une fois le projet configuré, on enregistre et on lance les calculs. Les résultats une fois disponibles sont accessibles via le tableau de bord en cliquant sur la vignette du projet créé.

Laurent Godé considère que Bob est effectivement un très bel outil. Cela lui rappelle l'outil « portrait de la biodiversité communale », lancé en 2010, puis abandonné en 2015.

Lilian Léonard fait tout de fois remarquer qu'au nouveau communal, il existe déjà l'outil « Biodiversité dans les territoires » disponible sur l'INPN.

Jérôme Bussière considère aussi que les outils comme Bob, ou Biocccitanie en Occitanie, sont très pratiques pour pouvoir disposer de données synthétisées, car les SINP ou l'INPN ne donnent accès qu'à des données brutes, que le PNR n'a pas forcément les moyens ni le temps d'analyser. Il s'interroge cependant sur la multiplication de ces outils. Par ailleurs, les différents outils peuvent donner des résultats différents, en raison de soucis de synchronisation (le temps que les données du SINP régional remontent à l'INPN, et que les données versées directement à l'INPN redescendent en région). À terme, il faudrait sans doute envisager un outil unique.

Laurent Godé se demande pourquoi, au niveau régional, pour pouvoir bénéficier de l'outil SINP, les utilisateurs, dont le PNR, doivent s'engager à transmettre un certain nombre de données, et à les fournir sous des formats précis, alors qu'au niveau national, sans engagement, on peut obtenir énormément de données.

Lilian Léonard indique qu'effectivement, pour utiliser Bob, il suffit de créer un compte INPN. Il n'est pas nécessaire d'adhérer au SINP.

Jérôme Bussière précise qu'en Occitanie, il y a eu une évolution du SINP, passant d'un principe d'adhésion obligatoire pour consulter les données, à un système plus ouvert puisque les données versées au SINP sont souvent en licence open data, à l'exception des données sensibles définies à l'échelle régionale.

Lilian Léonard précise que chaque région a développé son SINP, en fonction de la gestion des données et de la sensibilité des territoires à leur diffusion et qu'effectivement, ce serait plus simple et plus rapide s'il n'y avait qu'un seul SINP. À défaut, PatriNat cherche à fluidifier davantage la transmission et l'interopérabilité entre les outils, et à faire en sorte que toutes les régions aient le même niveau d'outillage pour consulter les données.



Une phase de tests de Bob aura lieu pendant l'été 2024. Les PNR ont la possibilité d'y participer. Les 5 PNR suivants se disent intéressés : Boucles de la Seine Normande, Grands Causses, Lorraine, Préalpes d'Azur et Scarpe-Escaut.

- Les PNR intéressés pour tester Bob pendant l'été 2024 peuvent, sous un mois, se manifester en l'indiquant ici : <https://padlet.com/tmougey/commission-biodiversit-et-gestion-de-l-espace-v170m067ux3efpss>. Un bilan pourra être fait lors de la prochaine réunion de la commission.

## Édition 2024 du séminaire annuel interPNR « Biodiversité »

Un séminaire interPNR « Forêt », puis un séminaire interPNR « Biodiversité », ont eu lieu successivement du 23 au 25 avril 2024 au même endroit, à savoir le Lac de Madine dans le PNR de Lorraine, qui fête cette année ses 50 ans. L'échange porte sur l'évaluation de la partie « Biodiversité », l'évaluation de la partie « Forêt » étant du ressort de la commission Forêt.

28 PNR étaient représentés, par des élus et/ou des agents.

Les trois régions les moins représentées étaient AuRA, Nouvelle-Aquitaine et Sud PACA.

Déroulé résumé :

Mardi 23 avril : séminaire Forêt – plénière et ateliers.

Mercredi 24 avril matin : sorties terrain au choix Forêt/Biodiversité.

Mercredi 24 avril après-midi : plénière Biodiversité puis 3 ateliers Biodiversité au choix.

Jeudi 25 avril journée (fin à 15h00) : plénière Biodiversité.

Thèmes abordés hors circuits (les thèmes privilégiés sont liés à l'intégration de la biodiversité dans les champs sectoriels) :

Deux thèmes abordés en plénières :

- Biodiversité et énergie : comprendre et étudier les impacts pour l'intégration écologique des EnR ;

- Les sujets « du moment et d'avenir » concernant l'enjeu « biodiversité » dans les PNR qui émergent à l'occasion des révisions et élaborations de chartes de PNR.

Trois thèmes abordés en ateliers (en parallèle) :

- Prairies et biodiversité ;

- Observatoires/bases de données biodiversité ;

- Accompagner/mobiliser les communes, notamment en phase post ABC.

« Actions à foison » (plénière) : chaque PNR, en 3/5mn, présente (1 diapo) une action de son choix. Présentation de 18 actions / 18 PNR. Cette partie est une nouveauté 2024.

Retours sur le séminaire :

- La séquence « Actions à foison » a été très appréciée : à reproduire ! Avec deux remarques : la placer plus tôt dans le programme (augmenter les échanges informels entre PNR sur les actions présentées) et axer les présentations plus sous l'angle « retours d'expérience » et moins « description » des actions ;
- Dans le formulaire d'inscription, mettre des infos plus précises sur les ateliers et mettre, par atelier, une case permettant de recueillir les attentes ;
- Trouver un moyen pour raccourcir les temps d'introduction « technique » (1h10 de présentations hors temps d'échange en 2024 : FPNRF + MTECT + OFB), pour plus d'échange, sans perdre en contenu = tester un format questions/réponses ?
- Trouver un moyen pour réduire le nombre de navettes-gare, d'autant plus que de plus en plus de participants viennent en train ;
- Impliquer davantage les collectifs de PNR à l'échelle du Massif et/ou de la Région du PNR d'accueil ;
- Prévoir quelques diapos de présentation d'actions du PNR d'accueil lors de l'ouverture avec les élus, pour un temps plus long que les 3/5 mn séquence « Actions à foison » ;
- Réaliser/diffuser un trombinoscope des participants (action prévue mais non réalisée faute de temps).

Deux soucis ont été relevés spécifiquement en 2024 :

- Demandes alimentaires spécifiques non prises en compte le 1<sup>er</sup> soir ;
- Lampadaires des gîtes allumés toutes les nuits, dont certains très proches des fenêtres.

Laurent Godé indique que, soit l'accueil se fait au sein du PNR, et l'équipe du PNR est consciente de la contrainte des navettes-gare, soit l'accueil se fait dans une ville-porte, mais elle représente moins la ruralité des territoires PNR. La seule solution pour réduire le nombre de navettes-gare semble être de n'en proposer que sur quelques horaires annoncés à l'avance, et non à la carte, mais cela peut dissuader certaines personnes, qui viennent de loin, de participer au séminaire.

Patrick Camus tient à remercier l'organisation, qui était absolument au top. Il suggère de placer la séquence « Actions à foison » en milieu de séminaire. La séquence « Actions à foison »

Pour la première fois, nous avons interrogé tous les PNR qui n'étaient pas représentés au séminaire, pour connaître les raisons de leur non-participation. Dominique Vespuce a obtenu des réponses de 30 des 31 PNR qui n'étaient pas représentés (les 29 PNR de l'Hexagone + Guyane). 1 à 2 personnes/PNR ont répondu à l'enquête.

Pour que chaque PNR puisse s'exprimer en toute sincérité, l'anonymat est conservé.

Deux raisons ressortent nettement (plusieurs réponses possibles) :

- Emploi du temps trop chargé à cette période de l'année (18 PNR). Le message principal est « Éviter le printemps ! ». Début juillet ou septembre sont des périodes plus favorables. Pour rappel, le séminaire devait initialement se dérouler fin juin, mais une période de substitution a été recherchée lorsque la date du 2<sup>ème</sup> Congrès des élus Natura 2000 a été connue (24 au 26 juin), pour éviter que les PNR aient un choix à opérer. La seule période de disponibilité possible pour le centre du Lac de Madine, sur les huit premiers mois de l'année, était la semaine du 22 au 26 avril ;
- Trop de distance pour se rendre sur le lieu du séminaire (15 PNR).

Les autres raisons invoquées arrivent assez loin derrière :

- Congés (7 PNR), alors que le séminaire se tenait en période de congés scolaires ;
- Choix de participer à d'autres rencontres, séminaires, colloques, assises... (6 PNR). Ont été cités des événements nationaux « généraux » (Assises nationales de la biodiversité en septembre et colloque national des ABC en novembre), des événements nationaux « de réseaux » (2<sup>ème</sup> Congrès des élus Natura 2000, Rencontres annuelles des réserves

de biosphère et Séminaire annuel des sites Ramsar) et des événements interParcs régionaux/de massif (en Sud PACA et dans le Massif central) ;

- Emplois du temps trop chargés quelle que soit la période de l'année (6 PNR) ;
- Contraintes personnelles ne permettant pas de s'absenter, maladie... (4 PNR) ;
- Budget non disponible, coût élevé (3 PNR) ;
- Sujets abordés en séminaire jugés peu intéressants, peu en lien avec les sujets d'intérêt pour les agents en charge du thème « biodiversité » au PNR (2 PNR). Cette raison pose question, car des appels à propositions de sujets ont été faits et deux webinaires ont été organisés pour sélectionner les sujets traités ;
- Refus de la hiérarchie (1 PNR).

Deux raisons conjoncturelles ont également été invoquées :

- Période de révision de charte = (3 PNR) ;
- Beaucoup de changements dans l'équipe amenant à des priorités de mobilisation et de grosses urgences à traiter ; situation de début d'année perturbée au sein du service (départs d'agents...).

Plusieurs répondants ont précisé que, même si l'équipe « biodiversité » comprend parfois une 10aine d'agents, seules une ou deux personnes seront autorisées à participer.

Deux PNR ont mentionné que la priorité est donnée, au sein de leur PNR, à la participation des personnes nouvellement arrivées.

Quelques suggestions ont été formulées par les personnes ayant répondu à l'enquête :

- Sur la durée : une personne considère le séminaire trop long, mais l'invitation qu'elle a reçue insistait sur la possibilité de participer au séminaire en tout ou partie ;
- Sur les thèmes traités : plusieurs personnes indiquent que la thématique « eau » (cours d'eau / zones humides) pourrait être davantage traitée.

Laure Belmont indique que le thème de l'eau est en train de monter en puissance au sein des PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le sujet a été abordé lors de l'assemblée générale d'APARA, pour identifier les enjeux et actions possibles des PNR (directeur référent : Olivier Guiard).

La question est à nouveau posée d'ouvrir certains ateliers à la visio, ce qui permettrait de répondre à certaines difficultés (budgets tendus, multiplicité des réunions et des déplacements, urgences à gérer...). Cette question a déjà été discutée avec, à ce stade, les arguments suivants pour l'ensemble des ateliers en présentiel uniquement :

- Le séminaire annuel est le seul moment de l'année proposé en présentiel, dans l'idée notamment que les personnes nouvellement arrivées dans le réseau puissent plus facilement s'intégrer. Contrairement à la majorité des autres commissions de la FPNRF, depuis juin 2020, la commission BGE se réunit exclusivement en visio ;
- Certaines personnes prêtes à participer au séminaire en présentiel risquent de changer d'avis et de le suivre à distance si la possibilité est offerte ;
- Les salles proposées pour les ateliers ne sont pas forcément équipées de wifi ;
- Il est beaucoup plus simple d'animer un atelier exclusivement en présentiel ou exclusivement en distantiel qu'un atelier mixte.

Michel Garcia comprend les problèmes de déplacement et de disponibilité mais considère que l'intérêt d'un séminaire est de pouvoir, une fois dans l'année, se rencontrer et échanger.

Éric Brua indique que le mixte est proposé lors du séminaire annuel des directeurs, mais uniquement pour quelques séquences informatives en plénières. Cela se fait dans un contexte où les directeurs forment un groupe défini, qui se connaît bien et se réunit plusieurs fois par an.

- Le lieu et la date du prochain séminaire seront déterminés lors de la prochaine réunion de la commission. D'ici là, les PNR intéressés pour accueillir le séminaire peuvent se manifester.
--



## **Quelques actions menées par des partenaires et impliquant le réseau des PNR**

### **1/ Programme de recherche-action ERABLE du MTECT (mobilisation des élus sur la biodiversité locale par une mise en récit de la biodiversité)**

Le programme ERABLE a été présenté lors de la réunion de commission du 8 mars 2024, par Hélène Colas du MTECT. [erable.archi.fr](http://erable.archi.fr) [helene.colas@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.colas@developpement-durable.gouv.fr)

Deux sessions sont prévues en 2024 pour le dépôt de notes d'intention. Pour aboutir à des projets de qualité, le processus de sélection prévoit une présélection, puis une phase d'incubation pour les projets présélectionnés, et enfin une phase de sélection finale. À tout moment, Hélène Colas peut conseiller un porteur de projet qui le demande, pour que son projet corresponde bien aux attendus du programme et intègre bien les remarques du jury.

Le programme est un véritable succès.

Pour la 1<sup>ère</sup> session :

- 53 préprojets ont été déposés, dont 12 en territoire PNR ;
- 14 projets ont été retenus pour incubation, du 1<sup>er</sup> mai au 17 juin, dont 3 en territoire PNR (Camargue, Marais du Cotentin et du Bessin et Monts d'Ardèche).

Pour la 2<sup>ème</sup> session, les projets sont à déposer avant le 2 septembre 2024.

L'objectif fixé pour 2024 est de retenir 20 projets.

Quelques conseils ont été transmis par Hélène Colas pour la 2<sup>ème</sup> session :

- Choisir des thèmes non proposés par les projets de la 1<sup>ère</sup> session : marin, agriculture intensive, espèces exotiques envahissantes et services écosystémiques ;
- Éviter de choisir des thèmes déjà proposés par plusieurs projets de la 1<sup>ère</sup> session : eau et forêt ;
- Susciter des projets en Corse, Hauts-de-France, Pays de la Loire et Outre-mer sauf Guyane ;
- Bien construire un projet de recherche, pas une étude.

La FPNRF fait partie du jury de sélection du programme (elle n'émet bien-sûr pas d'avis sur les projets qui concernent des PNR).

### **2/ Programme de recherche EXPLOR'AE de INRAe**

(Sylvie Vanpeene, INRAe)

Début avril 2024, INRAe, dans le cadre de France 2030, a été nommé responsable d'une agence de programmation, avec pour rôle de soutenir des projets de recherche à risque et rupture. Les projets « à risque » sont vraiment des projets exploratoires sur des idées potentiellement nouvelles, voire « un peu folles », pour lesquelles les équipes n'ont pas de bibliographie, contrairement aux projets de recherche habituels où il est nécessaire de démontrer une certaine maîtrise du sujet pour obtenir des financements.

Les thématiques sont l'agriculture, la forêt, l'alimentation durable en lien avec la santé, la bioéconomie circulaire, les biotechnologies, l'environnement et les ressources naturelles.

Deux types de projets de recherche peuvent être déposés, en continu (3 ou 4 sessions d'examen des projets par an) :

- Des projets d'exploration, sur 18 mois, pour des budgets de 100 000 à 200 000 euros, pour sortir des sentiers battus et explorer des concepts nouveaux, à la frontière des connaissances. Ces projets doivent être portés par 1 à 3 scientifiques appartenant à tous les types d'organismes de recherche en France (INRAe, CNRS, grandes écoles ou universités) ;

- Des projets de transformation, sur 3-4 ans, pour des budgets de 1 à 3 millions d'euros. Il s'agit de projets beaucoup plus importants, visant des changements de rupture transformative de la société. Pour ceux-ci, il est nécessaire d'avoir déjà un bagage et une idée qui a été testée sous forme de preuve de concept, et que l'on souhaite développer davantage jusqu'à une application. L'appel à projets n'est pas encore lancé.

Pour tous ces programmes, notamment pour les programmes d'exploration, il peut y avoir des partenaires, comme la FPNRF et/ou des PNR. Sylvie Vanpeene pense que les PNR sont moins concernés par les projets de transformation.

Pour en savoir plus : <https://youtu.be/BzvBh4nY2pl-> et <https://explorae.inrae.fr/fr>.

La responsable du programme est Carole Caranta. Sylvie Vanpeene indique qu'elle est disponible pour servir de relai, en transmettant des demandes de contact, si le réseau des PNR a des idées à soumettre à ses collègues chercheurs de INRAe : [sylvie.vanpeene@inrae.fr](mailto:sylvie.vanpeene@inrae.fr).

Thierry Mougey indique que l'information a été transmise à France Drugmant, qui anime le CORP à la FPNRF.

### **3/ Jeu de grattage « Mission Nature » de la FDJ et de l'OFB**

Le jeu de grattage « Mission Nature » a été présenté lors de plusieurs réunions de commission (14 décembre 2022, 21 mars 2023 et 8 mars 2024), par Aurélien Daloz de l'OFB.

Il permet le soutien à des projets de restauration du patrimoine naturel, sur le modèle de « Mission Patrimoine », à raison de 50 000 à 1 million d'euros par projet (subvention à 80% maximum). Tous les PNR sont éligibles. La durée maximale des projets est de 3 ans.

Les résultats de la 1<sup>ère</sup> édition (2023) sont les suivants :

- 6 millions d'euros récoltés ;
- 50 projets déposés - 20 retenus, pilotés par des APNE (CEN, CPIE, FNE, LPO...), l'ONF, etc. ;
- 2 projets PNR déposés mais non retenus : Marais du Cotentin et du Bessin (tourbière de Sèves) et Doubs Horloger (murets en pierres sèches) ;
- Un projet retenu concerne un territoire PNR : Armorique (réhabilitation post-incendie des Monts d'Arrée).

Concernant la 2<sup>ème</sup> édition (2024), le dépôt des projets a été prolongé jusqu'au 7 juin.

- Entre 5 et 10 millions d'euros attendus ;
- 34 projets déposés (clôture initiale de l'AAP le 24 mai 2024). Annonce des résultats / commercialisation du jeu à l'automne ;
- 3 projets PNR déposés à ce jour.

L'édition 2025 portera sur « mer et littoral ».

L'OFB peut être contacté pour avoir un avis avant dépôt du projet : [aurelien.daloz@ofb.gouv.fr](mailto:aurelien.daloz@ofb.gouv.fr) et [nicolas.morard@ofb.gouv.fr](mailto:nicolas.morard@ofb.gouv.fr).

### **4/ Réseau SINAPCE (sites innovants pour des activités en aires protégées compatibles avec les enjeux écologiques)**

Le réseau SINAPCE (acronyme trouvé par Éric Brua !), animé par l'OFB depuis 2021 dans le cadre de la SNAP 2030, a été présenté lors des réunions de commission du 25 mars 2022 et du 19 décembre 2023.

La nouveauté 2024 est le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt de recherche-action, qui porte sur la compatibilité des activités humaines avec la biodiversité, dans les aires protégées, avec un budget assez conséquent de 900 000 euros. La liste est longue des activités humaines concernées : agriculture, sylviculture, aquaculture, pêche, chasse, cueillette, énergies, urbanisme, infrastructures, fréquentation de l'espace, sports et activités en nature, gestion du risque incendie... Le thème est donc au cœur des problématiques qui concernent et intéressent les PNR. L'AMI est ouvert jusqu'au 12 juillet 2024. À ce jour, soit cinq semaines avant la date butoir, encore aucun projet n'a été déposé (ce qui n'est pas anormal). Il est difficile de savoir, à ce stade, si l'AMI aura du succès. S'il rencontre un certain succès, il pourrait être reconduit.

<https://professionnels.ofb.fr/fr/sinapce> - <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/ami-sinapce>

La FPNRF fait partie du jury de sélection de l'AMI (elle n'émettra bien-sûr pas d'avis sur les projets qui concernent des PNR).

Ronan Pasco indique que le PNR du Golfe du Morbihan a été sollicité par l'Université Bretagne Ouest et le GIS (groupement d'intérêt scientifique) HomMer pour intégrer un projet sur la capacité de charge des aires marines protégées concernant les activités de loisirs nautiques.

Pour rappel, le programme SINAPCE propose des fiches « retours d'expériences ». 3 des 11 fiches déjà en ligne concernent des PNR :

[Expérimentation d'un nouveau mode de gestion du risque incendie dans les Alpilles](#)

[Gestion durable et concertée d'une ressource naturelle : l'arnica dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges](#)

[Gestion écologique dans les emprises de lignes électriques haute tension dans les forêts des Ardennes](#)

L'organisation de formations est par ailleurs envisagée.

## **5/ Mise à jour de la carte des Observatoires territoriaux de la biodiversité**

Une carte des Observatoires territoriaux de la biodiversité (échelle communale à régionale) avait été publiée en janvier 2021 par l'OFB. Une mise à jour de cette carte, par le Cerema et l'OFB, a été annoncée en début 2024. <https://naturefrance.fr/observatoires-territoriaux-de-la-biodiversite>

7 observatoires PNR de la biodiversité étaient indiqués sur la carte 2021 : Armorique, Caps et Marais d'Opale, Livradois-Forez, Marais poitevin, Martinique, Normandie-Maine et Pilat.

En lien avec le Cerema et l'OFB, la FPNRF a effectué, début 2024, un recensement auprès des PNR. 7 autres PNR ont indiqué posséder un observatoire de la biodiversité : Ballons des Vosges, Brière, Causses du Quercy, Forêt d'Orient, Lorraine, Vercors et Volcans d'Auvergne. Le PNR d'Armorique a signalé que son observatoire n'était plus actif.

L'OFB (Pishum Magraine) a informé la FPNRF que la mise à jour de la carte, prévue initialement au printemps 2024, était décalée à 2025. L'OFB souhaite redéfinir les critères d'un « observatoire de la biodiversité ». À ce jour, ils sont les suivants :

- Portage par une structure pérenne possédant une gouvernance propre à garantir la rigueur des informations ;
- Réaliser un suivi de l'état et de l'évolution de la biodiversité, et si possible des pressions qu'elle subit et des réponses et mesures de protection, à travers notamment des indicateurs ;
- Informations accessibles au public sur un site.

## **6/ Aires protégées et gestion du risque incendie**

(Marine Gonthier, OFB)

Marine Gonthier, en poste de février à octobre 2024 à l'OFB, rappelle qu'une dynamique inter-aires protégées (AP) a été lancée en 2022, avec la création d'un groupe de travail « AP et incendies », qui comprend une vingtaine de membres dont une dizaine de têtes de réseaux d'AP,

FPNRF incluse. Les actions du GT ont été abordées lors des réunions successives de commission, depuis celle du 14 décembre 2022 :

- Rédaction de premiers éléments de langages pour aider les gestionnaires d'AP à communiquer sur le sujet ;
- Suivi FPNRF/OFB de deux stages de fin d'études en master :
  - o Cartographie des acteurs et documents clés de la DFCI, pour une acculturation des gestionnaires d'AP sur le sujet ;
  - o Identification et porter à connaissance d'actions réalisées dans les AP ;
- Rédaction, avec notamment le PNR des Alpilles et la FPNRF, d'un article « Prévention des incendies : concilier débroussaillage, biodiversité et paysages » pour la revue OFB « Biodiversité, des clés pour agir » (publication à venir pendant l'été 2024). L'idée de cet article est née suite à l'atelier « incendie et biodiversité » du séminaire interPNR « Biodiversité » de 2023 dans le Vercors, lors duquel le PNR des Alpilles et le PN de Port-Cros étaient intervenus. Cet article est une forme de valorisation des travaux de l'atelier ;
- Réalisation, dans le cadre de SINAPCE (voir plus haut) d'une vidéo sur les actions du PNR des Alpilles en matière de gestion du risque incendie, notamment sur la réalisation de travaux DFCI compatibles avec la préservation de la biodiversité et des paysages (synopsis corédigé PNR Alpilles/FPNRF/OFB, tournage prévu en octobre 2024) ;
- Étude en cours de la prise en compte, dans les documents de gestion des AP (incluant les chartes de PNR), du risque incendie et des documents de planification du risque, notamment des PDPFCI (plans départementaux de protection des forêts contre les incendies), en lien avec l'article 10 de la loi du 10 juillet 2023. L'objectif est de créer un guide pratique à destination des gestionnaires d'AP qui souhaiteraient réviser ou élaborer leurs documents de gestion pour intégrer ce sujet. Le guide doit aider à savoir quelles questions se poser, quels acteurs associer, comment et où. N.B. : Les PDPFCI ne doivent pas être confondus avec les PMPFCI (plans de massifs pour la protection des forêts contre les incendies), qui sont des déclinaisons des PDPFCI (échelle plus locale) ;
- Poursuite de la montée en compétences des gestionnaires d'AP à travers un cycle de webinaires prévu entre fin juin et mi-octobre 2024, et un projet de formation, en lien avec le CNFPT, imaginé pour 2025.

Ce jour, l'objectif est d'échanger sur le cycle de webinaires qui va débiter à la fin du mois. Chaque webinaire est prévu pour pouvoir être suivi indépendamment des autres.



D'une manière plus globale, les intervenants d'ores et déjà prévus pour les webinaires sont INRAe (François Pimont et Éric Rigolot), le MASA (Isabelle Bertrand), le MTECT (Clarisse



Durand, DGPR), l'ONF (Marion Toutchkov et Jules Barthelemy), les PN des Calanques (Thomas Cédât) et de La Réunion (Guillaume Payet), le PNR du Luberon (Lilian Car), le Grand site de France de Navacelles (Léna Faury) et la RNN de l'Etang de Cousseau (Cyril Forchelet).

Nicolas Sanaa indique qu'un webinaire sur « le paysage outil de prévention des risques naturels » est prévu le 17 octobre 2024 dans le cadre du cycle « Aménagement du territoire » de la FPNRF. L'objectif est de montrer comment, au travers d'une lecture du paysage, avec un paysagiste, on peut sensibiliser au risque, notamment incendie (mais également inondation) et à la nécessité d'entretenir les espaces, en faisant certaines coupes pour limiter les départs de feu, par exemple.

Marine Gonthier indique que les webinaires du cycle « AP et incendies » intégreront la préservation des paysages, en plus de celle de la biodiversité.

Elle précise que le cycle de webinaires s'adresse principalement aux gestionnaires d'AP.

La formation en projet, en lien avec le CNFPT, imaginée pour 2025, cible par contre exclusivement les gestionnaires d'AP, qui représentent déjà un effectif important.

Thierry Mougey rebondit sur ces propos en indiquant que les membres du GT « AP et incendies » ont bien-sûr conscience de l'enjeu global de la formation de tous les acteurs du feu. Le fait d'avoir associé le CNFPT au montage de la formation avait deux objectifs : pour les PNR, faire en sorte que la formation soit au catalogue du CNFPT, et, plus globalement, que le CNFPT s'empare du sujet pour l'ensemble des structures qui sont liées au CNFPT pour leur formation. Évidemment, il ne peut pas y avoir le même contenu pédagogique lorsqu'il s'agit d'un Parc (PNR ou PN) ou d'une structure comme un SDIS. On peut aussi imaginer, après avoir monté la formation pour les gestionnaires d'AP, réfléchir au montage d'une formation qui mixerait des gestionnaires d'AP et d'autres types d'acteurs.

Elodie Mardiné indique que le PNR des Volcans d'Auvergne a été contacté par le SDIS Puy-de-Dôme, qui souhaite échanger avec des acteurs locaux, afin de mieux comprendre leurs enjeux.

## **7/ Projet de guide sur les Obligations réelles environnementales (ORE)**

(Renaud de Laâge de Meux, FCEN)

La FCEN porte, depuis 2017, une mission de déploiement des ORE, avec le soutien de l'OFB. Renaud de Laâge de Meux, juriste à la FCEN, introduit ses propos en rappelant que les ORE sont des contrats permettant « d'attacher » des obligations juridiques protégeant la biodiversité à une propriété immobilière, et non à son propriétaire (art. L.132-3 du code de l'environnement). La FCEN est en cours de rédaction d'un guide sur les ORE, qui sera publié début 2025.

Le guide contiendra des connaissances théoriques sur les ORE et des retours d'expérience, notamment trois impliquant le réseau des PNR :

- PNR Haut-Jura / tourbière en libre évolution ;
- PNR Pyrénées Ariégeoises / utilité des ORE pour des petites communes soumises à carte communale, qui pourraient utiliser cet outil sur des problématiques foncières ;
- ORE à Sylvanès, impliquant le CEN Occitanie et le PNR Grands Causses / gestion forestière diversifiée.

On peut distinguer :

- Les ORE « actes authentiques notariés ». Le fait de recourir à un notaire engendre un coût de 500 à 2 500 euros (ce ne sont pas des honoraires réglementés) ;
- Les ORE « actes authentiques en forme administrative », via un officier public non-notaire, tel qu'un président de PNR, pour éviter les frais de notaire de quelques milliers d'euros. Cette option est mise en œuvre dans plusieurs PNR : Avesnois, Boucles de la Seine Normande, Lorraine, Pilat, Vexin français...

Renaud de Laâge de Meux indique que, même si la FCEN, aidée de Gilles Martin et de notaires, a rédigé un acte type, il reste intéressant de se faire accompagner techniquement par un notaire pour une première signature d'ORE, ou pour des montages complexes. Il est possible de faire des ORE très simples ou des ORE plus complexes. L'outil est à géométrie variable. L'acte type rédigé par la FCEN est intégré dans le logiciel de tous les notaires. Renaud de Laâge de Meux reste bien-sûr disponible pour des conseils, puisque cela fait partie de sa mission.

Laurent Godé indique que le PNR de Lorraine est en phase d'expérimentation d'ORE. Un notaire mosellan, qui a réalisé plusieurs ORE pour des associations, a validé quatre projets d'ORE rédigés par le PNR. Pour ces quatre projets, le président du PNR devrait signer ces ORE « actes authentiques en forme administrative ». Un vice-président du PNR devrait également signer ces ORE dont le PNR serait « tiers garant ». Il est important de bien choisir le notaire sollicité, car beaucoup ne connaissent pas l'existence de l'outil et vont mettre beaucoup de temps et demander une somme importante pour assurer la validité. Pouvoir disposer d'une liste de notaires ayant l'expérience d'ORE serait utile.

Renaud de Laâge de Meux répond qu'il est en train de faire un recensement informel des notaires qui signent des ORE en France. Il a également sollicité une liste formelle du CSN (conseil supérieur du notariat), car il existerait une liste de notaires ayant suivi une formation environnementale incluant un module ORE.

Jérôme Bussière indique que, pour l'ORE signée sur Sylvanès fin 2023, passer par un notaire a été utile car il y a un certain formalisme dans l'acte, comme pour un acte de vente, et le notaire a réalisé un travail de recherche approfondi de données, sur les risques présents, les servitudes existantes, etc.

Yannick Barascud indique que le PNR des Pyrénées ariégeoises s'est fait accompagner, non pas par un notaire, mais par un spécialiste du domaine, qui rédige les actes, identifie les propriétaires, et fait la publication aux différents niveaux : Pierrick Caillard, société Cathar'ACTE à Fougax et Barrineuf (Ariège) – 06 78 28 19 49 - <https://www.catharacte.com/cerizols/>. Il est environ dix fois moins cher qu'un notaire.

Guillaume Dhuiège indique que le PNR de l'Avesnois, pour l'élaboration de l'ORE signée par son président, a pu bénéficier de l'appui de la juriste d'Espaces Naturels Régionaux (ENRx, Cathy Tremblay).

Florian Rozanska indique que, parmi toutes les ORE impliquant le PNR des Boucles de la Seine Normande en tant que « tiers garant », les plus anciennes ont été authentifiées par un notaire, mais la plus récente (fin avril 2024) a été authentifiée par le président du PNR.

Le guide indiquera ce qu'on peut faire avec des ORE adoptant une approche thématique en lien avec l'eau, l'agriculture et la forêt.

Il abordera notamment les possibilités de soutenir financièrement un propriétaire qui signe une ORE, avec deux possibilités : via un versement libératoire ou au fur et à mesure du contrat.

Ce sujet a été soulevé lors du séminaire « Biodiversité » interPNR Sud PACA fin mai 2024.

Jérôme Bussière rebondit en insistant sur l'importance du sujet. C'est vraiment une question importante en termes de dédommagement pour un manque à gagner de savoir comment on peut provisionner un montant, une enveloppe financière, qui ne soit pas remise au départ, mais qui soit remise à certaines échéances ou annuellement.

La liste connue des PNR ayant signé des ORE à ce jour est la suivante :



- Les PNR qui souhaitent être accompagnés pour la rédaction d'ORE peuvent contacter Renaud de Laâge de Meux [renaud.delage@reseau-cen.org](mailto:renaud.delage@reseau-cen.org) ;  
- Les PNR autres que les 12 indiqués plus haut, qui ont signé des ORE ou qui ont des projets en cours de rédaction d'ORE, sont invités à l'indiquer à la FPNRF pour que l'information soit accessible à tous les PNR, par la mise à jour du dossier « ORE » sur Ressources réseau : [https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/espace-membres/ressources-reseau?name=&field\\_thematiques\\_ressources\\_target\\_id=5543](https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/espace-membres/ressources-reseau?name=&field_thematiques_ressources_target_id=5543)

## Conclusion par Michel Garcia

Michel Garcia, président de la commission, pointe quelques enjeux débattus et des suites à donner sur de nombreux sujets (loup, partenariat avec Omexom, fréquentation des milieux naturels, nuisances lumineuses, gestion du risque incendie, règlement européen sur la restauration de la nature, etc.). Les suites à donner ont été intégrées dans le compte-rendu, dans les encadrés de conclusion de chacun des sujets abordés.

Nous avons collectivement de la « matière » à valoriser issue du séminaire qui s'est tenu fin avril en Lorraine.

Les discussions directes avec des acteurs nationaux concepteurs d'un outil ou d'un dispositif, dont les PNR sont ou seront de potentiels utilisateurs, sont toujours appréciées. Elles ont permis, cet après-midi, qu'il s'agisse de la boîte à outils biodiversité (PatriNat), du programme de recherche EXPLOR'AE (INRAe), du cycle de webinaires « Aires protégées et gestion du risque incendie » (OFB) ou du projet de guide sur les Obligations réelles environnementales (FCEN), d'apporter un « regard terrain au prisme PNR » sur ces outils ou dispositifs. Michel Garcia remercie les 5 PNR qui se sont d'ores et déjà dits intéressés pour tester l'outil Bob pendant l'été 2024, sachant que d'autres peuvent encore se manifester.

La dotation « aménités rurales » offre un champ de possibilités intéressant pour les PNR.

Michel Garcia note le nombre important d'appels à projets et d'appels à manifestation d'intérêt mentionnés pendant la réunion, en lien avec les programmes suivants (dans leur ordre de mention au cours de la réunion) : Plan national d'actions « loup et activités d'élevage » (AAP recherche), Ateliers hors les murs, programme de recherche-action ERABLE, Jeu de grattage « Mission Nature » et réseau SINAPCE (compatibilité entre activités humaines et biodiversité dans les aires protégées).

Il conclue la réunion en remerciant l'ensemble des intervenants, organisateurs et participants.

**Prochaine réunion de la commission (en visio) :  
17 septembre 2024 après-midi.**

## Liste des participants Commission BGE 4 juin 2024

Laurent Dannoville - Grands Causses	✓	Caroline Mouchéné - Perche	✓	Ronan Pasco - Golfe du Morbihan	✓	Bastien Galant - FPNRF	✓
Sébastien Morelle - Vosges du Nord	✓	François Mittaull - CORP FPNRF	✓	Anna Grout - Guyane	✓	Elsaëth Gallien - Préalpes d'Azur	(✓)
Xavier Jaladon - Volcans d'Auvergne	✓	Valérieane Leman - Baie de Somme Picardie maritime	✓	Gérald Duhayon - ENRx	✓	Sibylle David - FPNRF	✓
Alexandre Emerit - Gâtinais français	✓	Pauline Delforge - Pilat	✓	Éric Brua - FPNRF	✓	Christophe Viret - OFB	(✓)
Renaud de Laège de Meux - FCEN	✓	Aurélien Thurette - Scarpe-Escaut	✓	Nicolas Sanaa - FPNRF	✓	Nicolas Pillot - Marais Cotentin Bessin	✓
Thierry Mougey - FPNRF	✓	Pascal Cavallin - Conservatoire du Littoral	✓	Julien Chesnel - FPNRF	✓	Claire Parise - Forêt d'Orient	✓
Kattalin Fortuné-Sans - Narbonnaise en Méditerranée	✓	Mathilde Maisano - OFB	(✓)	Laurent Godé - Lorraine	✓	Mathilde Pantalacci - Massif des Bauges	✓
Arnaud Boulanger - Caps et Marais d'Opale	✓	Florence Lavissière - UICN France	✓	Marine Gonthier - OFB	✓	François Billy - Landes de Gascogne	✓
Laure Jacob - Grands Causses	✓	Erwan Cherel - UICN France	(✓)	Lilian Léonard - PatriNat	✓	Thomas Cosson - Golfe du Morbihan	✓
Jérôme Bussièrre - Grands Causses	✓	Pierre Boivin - UNCPiE	✓	Dominique Lorette - Région Grand Est	✓		
Cyrille Biegala - Normandie-Maine	✓	Caroline Samyn - ONF	✓	Aurélie Philippeau - FPNRF	✓		
Manuel Lembke - Haut-Jura	✓	Jonathan Stemmelen - MASA	(✓)	Philippe Moutet - FPNRF	✓		
Catherine Homebeck - élue Millevaches en Limousin	✓	Lisa Baboin - FPNRF	✓	Sylvie Vanpeene - INRAe	✓		
Laure Belmont - Chartreuse	✓	François Salmon - FCEN	✓	Martin Plancke - FRB	✓		
Françoise Roux - Vexin français	✓	Marc Meyer - Cerema	✓	Nadine Nogaret - Livradois-Forez	✓		
Patrick Camus - élu Golfe du Morbihan	✓	Elodie Mardiné - Volcans d'Auvergne	✓	Michel Garcia - Pdt de la commission, élu Pyrénées catalanes	✓		
Nathan Horrenberger - Humanité & Biodiversité	✓	Caroline Jean-Pierre - Baronnies provençales	✓	Gérard Salviat - élu, VP IPAMAC	✓		
Tarik Yaïche - Cerema	(✓)	Gwennaëlle Pariset - FPNRF	✓	Léa Roumazelles - FPNRF	✓		
		Dylan Amiar - FCEN	(✓)	Yannick Barascud - Pyrénées ariégeoises	✓		
		Anne-Chloé Garesse - MASA	✓	Guillaume Dhuïège - Avesnois	✓		
		Méliné Sukiasyan - Préalpes d'Azur	✓	Florian Rozanska - Boucles de la Seine Normande	✓		

### ✗ 17-06-2024 11:55 Excusés :

PNR : Brière (Sophie Robin), Camargue (Magali Gorce), Corbières-Fenouillèdes (Clothilde Duhayon - Directrice référente), Haut-Languedoc (Laurent Coumault), Haute Vallée de Chevreuse (François Hardy), Marais poitevin (Alain Texier), Monts d'Ardèche (Nicolas Dupieux), Oise-Pays de France (Jean-Luc Hercent), Périgord-Limousin (Fabrice Chateau - Directeur référent), Queyras (Anne Goussot), Vercors (Manon Chevalier).

Partenaires : AgroParisTech, CNFPT, CNPF, FNCOFOR, FNSEA, MAB France, MTECT, RNF.